



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le seize février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPIN, Maire.

Présents: Thierry DARPIN; Pascal PERSIGNY; Christine SOLDATI; Vincent SAUVAGEOT; Françoise RABIET; Jérémie DEHEE; Martine KAISER; Fabrice LESCURE; Aline LALLEMAND; Jean-François BRIGAND; Gaël LE BOURVA; Anne-Marie COLLEY; Edith SMET; Jean-Pierre LATOUCHE; Sabine NAIGEON; Chantal PERRIER; Alain AUFFRET; Gilles PASSEREAU; Sylvie CHAUVINEAU; Denis ORRY; Dominique LETOUZEY; Antoine DELEGUE.

Excusés: Cécile STAIGER donne procuration à Martine KAISER; Marc CUCHE donne procuration à Pascal PERSIGNY; Olivier BURDIN donne procuration à Sabine NAIGEON; Bernadette DECLAS donne procuration à Edith SMET; Stephen DALOZ donne procuration à Thierry DARPIN.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2017**

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal est approuvé avec les modifications.

### **Domaine et patrimoine**

#### 1. Acquisition des parcelles AM 32 et 272

Monsieur le Maire expose que l'Hôpital local d'Is-sur-Tille a informé la commune de sa volonté de céder deux parcelles situées sur le territoire communal lieudit « Les Mortures Est ».

Ces terrains cadastrés section AM 32 et AM 272 d'une superficie cumulée de 221 m<sup>2</sup> sont situés en zone AUh2 du plan local d'urbanisme dont la vocation est de permettre à court ou moyen terme le développement urbain de ce secteur sous la forme d'une opération d'ensemble entre le collège et la rue Marie-Estivalet.

La transaction est opérée par la SAFER pour le compte du propriétaire et pour un montant total de 2887.66 euros TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles AM 32 et AM 272.

#### 2. Convention avec l'UDMJC 21 : circuit cinéma 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est inscrite dans le circuit itinérant en milieu rural géré par l'union départementale des maisons des jeunes et de la culture de Côte-d'Or.

La convention décrit les engagements mutuels des deux parties et les conditions financières de fonctionnement du réseau. Les projections ont lieu à la salle des Capucins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune au circuit itinérant en milieu rural telle que définie dans le projet de la convention.

### **Finances**

#### 3. Reprise anticipée du résultat 2016 Budget commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la reprise anticipée des résultats du service de la commune.

#### 4. Budget primitif 2017 commune

Le Conseil municipal, avec 23 voix « pour », 1 voix « contre », et 3 abstentions, approuve le projet de budget primitif communal 2016 présenté.

#### 5. Reprise anticipée du résultat 2016 budget eau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la reprise anticipée des résultats du service de l'eau.

#### 6. Budget primitif 2017 service de l'eau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de budget primitif 2017 du service de l'eau.

7. Reprise anticipée du résultat 2016 budget assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la reprise anticipée des résultats du service de l'assainissement présenté.

8. Budget primitif 2017 service de l'assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de budget primitif 2017 du service de l'assainissement présenté.

9. Travaux d'enfouissement des réseaux

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été formulée au SICECO le 2 décembre 2016.

Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2017 et a adressé à la commune le coût de l'étude qui doit être engagée par le Syndicat.

Le Conseil municipal, réuni ce jour, délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un montant de 11 000 euros HT qui sera incluse dans le décompte global définitif des travaux.

Ce montant de 11 000 euros HT restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à l'issue de l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 26 voix « pour » et une abstention donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés.

Le Maire,  
Thierry DARPHIN



**Le procès-verbal de ce Conseil municipal sera consultable en mairie après son approbation**